

FICHE D'INSCRIPTION ACCES LIBRE - SAISON 20__ / 20__

Responsable légal (pour les mineurs)

Nom/Prénom:

Pratiquant: Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :-.....-.....

Mail :

L'inscription est nominative, tout trimestre commencé est dû.

Possibilité de règlement en 3 fois sans frais.

Fait le :/...../..... À :

Signature :

Ne pas remplir en dessous . Emplacement réservé

Cotisation Annuelle	Carte de 10 séances	À la séance	Location chausson

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A KALI SPORT

- La Carte d'adhérent est personnelle et peut être demandé à n'importe quelles séances afin de justifié votre inscription à la salle.
- L'adhésion implique le respect du règlement intérieur de la salle.
- La décharge de responsabilité doit être obligatoirement lu, comprise et signé.
- Les élèves s'engagent à respecter les instructions de l'encadrant en charge de la séance d'escalade. Un comportement prudent sera donc exigé pour l'ensemble des grimpeurs.
- En cas de comportements dangereux répétés ou inadaptation du grimpeur à l'escalade, ce dernier pourra être exclu définitivement par l'encadrant. La direction décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- Bien que les encadrants fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, **les élèves reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.**

EQUIPEMENT

- Les grimpeurs s'engagent à en prendre le plus grand soin des chausson loué durant les cours.
- L'inscription doit être régularisée avant le premier cours.
- Une Responsabilité Civile personnelle est obligation.
- L'adhésion peut être effectuée au comptant ou en 3 fois sans frais.
- Afin de valider l'inscription, la présente fiche d'inscription doit être remplie soigneusement et accompagnée du ou des règlements (3 chèques datés et signés à l'ordre de "kali sport").
- Il n'y aura pas de cours durant la période des vacances scolaires.
- En cas d'interruption de courte période il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune résiliation n'est possible sauf sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude définitive à la pratique de l'escalade. Tout trimestre commencé est du.
- À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.

DROIT A L'IMAGE

- Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amené à prendre des photographies ou vidéos de vous ou votre enfant et à les utiliser sur ses supports de communication, sans limite de temps ou de lieu. Si vous ne souhaitez pas que vous/votre enfant soit pris en photos ou en vidéo, nous vous remercions de nous faire un courrier indiquant votre refus.

J'ai lu et accepte le règlement intérieur de l'école d'escalade pour la saison 20__/20__

Nom/Prénom :

Fait le :

« lu et approuvé »:

Signature :